

2016-6746
2016-11-28

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

BANNER® 130 EC

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression systémique à large spectre des maladies du gazon sur les terrains de golf et les cultures en pépinière ainsi que pour la suppression de la maladie des taches noires sur les rosiers.

GARANTIE

Propiconazole 130 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **23693**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **5 L**

NON DESTINÉ AU RÉÉTIQUETAGE NI AU RECONDITIONNEMENT
CRAINT LE GEL

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **Pour les utilisations sur surfaces gazonnées**, **INTERDIRE** toute entrée dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

1. **ÉVITER** tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
2. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause l'irritation de la peau et des yeux. Ce produit peut causer des réactions de sensibilisation cutanée chez certaines personnes.

3. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit de même que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.
4. NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu.
5. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et se laver les mains.
6. Mettre des lunettes de protection ou un écran facial ainsi qu'un tablier protecteur pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement.
7. **NE PAS** manger, boire ni fumer pendant l'application. Se laver les mains et la figure à fond immédiatement après l'application de ce produit. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la solution à pulvériser sur la peau, les vêtements et les yeux.
8. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps.
9. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.
10. **Pour les utilisations sur plantes ornementales d'extérieur et sur cultures en pépinières, INTERDIRE** toute entrée dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application. Voir la section MODE D'EMPLOI pour connaître les délais et restrictions d'entrée pour les diverses cultures.
11. **NE PAS** contaminer la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.
12. **NE PAS** laisser paître le bétail dans les zones traitées.
13. **NE PAS** nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
14. Ce pesticide est toxique pour les poissons.
15. **NE** contaminer **AUCUN** plan d'eau par application directe, par dérive du brouillard de pulvérisation ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
16. Ce produit contient un distillat de pétrole (à 82,9 %) qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques.
17. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques durant l'application, **NI** en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les

effets nocifs sur les insectes utiles.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou en disposer conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à remplissages multiples — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

2016-6746
2016-11-28

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

BANNER® 130 EC

FONGICIDE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression systémique à large spectre des maladies du gazon sur les terrains de golf et les cultures en pépinière ainsi que pour la suppression de la maladie des taches noires sur les rosiers.

GARANTIE

Propiconazole 130 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT
IRRITE LES YEUX ET LA PEAU
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **23693**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NON DESTINÉ AU RÉÉTIQUETAGE NI AU RECONDITIONNEMENT
CRAINT LE GEL

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **Pour les utilisations sur surfaces gazonnées**, **INTERDIRE** toute entrée dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

1. **ÉVITER** tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
2. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée. Cause l'irritation de la peau et des yeux. Ce produit peut causer des réactions de sensibilisation cutanée chez certaines personnes.

3. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit de même que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.
4. NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu.
5. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et se laver les mains.
6. Mettre des lunettes de protection ou un écran facial ainsi qu'un tablier protecteur pour manipuler le produit concentré pendant le mélange et le chargement.
7. **NE PAS** manger, boire ni fumer pendant l'application. Se laver les mains et la figure à fond immédiatement après l'application de ce produit. Rincer immédiatement toute éclaboussure accidentelle du concentré ou de la solution à pulvériser sur la peau, les vêtements et les yeux.
8. Après le travail, se changer et bien se laver tout le corps.
9. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre.
10. **Pour les utilisations sur plantes ornementales d'extérieur et les cultures en pépinières, INTERDIRE** toute entrée dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application. Voir la section MODE D'EMPLOI pour connaître les délais et restrictions d'entrée pour les diverses cultures.
11. **NE PAS** contaminer la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.
12. **NE PAS** laisser paître le bétail dans les zones traitées.
13. **NE PAS** nourrir le bétail ni la volaille des tontes provenant des zones traitées.
14. Ce pesticide est toxique pour les poissons.
15. **NE** contaminer **AUCUN** plan d'eau par application directe, par dérive du brouillard de pulvérisation ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.
16. Ce produit contient un distillat de pétrole (à 82,9 %) qui est modérément toxique pour les organismes aquatiques.
17. Ne pas contaminer les systèmes aquatiques durant l'application, **NI** en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et/ou où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation vers les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les

effets nocifs sur les insectes utiles.

ENTREPOSAGE

Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir ou en cas de déversement ou pour le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

Contenants recyclables — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins.. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir ou en disposer conformément à la réglementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenants à remplissages multiples — utilisation commerciale

NE PAS réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

BANNER® 130 EC est un fongicide systémique à large spectre d'activité pour l'emploi sur le gazon des terrains de golf, les cultures en pépinière et les rosiers. BANNER 130 EC est un fongicide inhibiteur de la déméthylation, également connu comme inhibiteur de stéroïdes. Pour une qualité de gazon et une suppression des maladies optimales, utiliser BANNER 130 EC ainsi que des pratiques de gestion qui favorisent la santé des végétaux et qui optimisent la suppression des

maladies. Avant d'utiliser un fongicide, il est important de diagnostiquer correctement l'organisme qui cause ou pourrait causer la maladie. L'identification appropriée de l'agent pathogène est essentielle afin d'établir les meilleures mesures de suppression. BANNER 130 EC OFFRE LES MEILLEURS RÉSULTATS LORSQU'IL EST UTILISÉ DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PRÉVENTIF DE SUPPRESSION DES MALADIES, EN ROTATION AVEC D'AUTRES FONGICIDES.

L'emploi répété et exclusif de certaines catégories de fongicides appliqués seuls peut produire des souches fongiques à sensibilité réduite. Le North American Fungicide Resistance Action Committee (Comité nord-américain d'action contre la résistance aux fongicides) précise qu'un programme de traitement qui prévoit l'utilisation du fongicide BANNER 130 EC en alternance et/ou en association avec des fongicides offrant un mode d'action différent peut prévenir ou retarder ce phénomène.

DIRECTIVES SUR LE MÉLANGE

- Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau propre.
- Mettre le système d'agitation en marche et verser la quantité requise de fongicide BANNER 130 EC; continuer de remplir le réservoir d'eau.
- Maintenir l'agitation pendant le mélange et l'application.
- Utiliser un tamis de buse de 50 mailles au maximum. Garder la conduite de dérivation au fond ou près du fond du réservoir afin de limiter la formation de mousse.

Mélanges en cuve – Pesticides

- Le fongicide BANNER 130 EC peut être mélangé avec DAPONIL 2787[®]. Lire l'étiquette de DAPONIL 2787 et suivre les mesures de précaution, le mode d'emploi (doses, maladies supprimées et intervalles entre les traitements) et les autres restrictions.

Si le fongicide BANNER 130 EC est utilisé dans un mélange en cuve, procéder selon l'ordre suivant.

1. Toujours vérifier la compatibilité du mélange en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles de fongicide BANNER 130 EC, de DAPONIL 2787 et d'eau, avant de procéder au mélange dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Assurer une agitation suffisante, mécanique ou à jet, pendant le remplissage et l'application afin que la solution de pulvérisation reste en suspension.
3. Remplir le réservoir du pulvérisateur au moins à moitié d'eau propre.
4. Verser d'abord DAPONIL 2787 dans le réservoir et attendre qu'il soit bien mélangé.
5. Verser le fongicide BANNER 130 EC en dernier.
6. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur sans agitation pendant des périodes prolongées. Mélanger et appliquer le jour même.

Mélanges en cuve – Engrais

- Le fongicide BANNER 130 EC est également compatible avec des engrais liquides et hydrosolubles pour gazon. Vérifier la compatibilité en effectuant un essai en bocal avant de procéder au mélange.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application avec pulvérisateur de grande culture : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent **N'EXIGENT PAS** de zone tampon : pulvérisateur à main ou à dos et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-après doivent être respectées entre le point d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les prairies, les zones boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs, les fossés et les milieux humides) ainsi que des habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	CULTURE	Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens/marins d'une profondeur :		habitats terrestres
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture ¹	GAZON : TERRAINS DE GOLF	3	1	4	2	4
	Cornouiller, érable, pommier, non en production, pyracanthe, rosier, azalée, rhododendron	1	0	1	1	1

¹Pour les pulvérisateurs de grandes cultures, les zones tampons peuvent être réduites si l'on utilise des écrans pour réduire la dérive. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie d'un écran intégral (écran, rideau) qui se prolonge jusqu'au couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Lorsque la rampe du pulvérisateur est munie de buses dotées de cônes qui se trouvent à pas plus de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la zone tampon indiquée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés et appliquer en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

GAZON DE TERRAIN DE GOLF

- Lorsque les conditions favorisent un degré d'infection élevé, utiliser la dose la plus élevée de fongicide BANNER 130 EC et l'intervalle entre les traitements le plus court.
- **NE PAS** appliquer le fongicide BANNER 130 EC au moyen d'un système d'irrigation.
- Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme (3 à 15 L/100 m²).
- Appliquer après la tonte du gazon OU laisser sécher complètement la zone traitée avant de la tondre.
- Pour supprimer les maladies foliaires, laisser sécher complètement la zone traitée avant d'irriguer. S'il pleut abondamment dans l'heure qui suit l'application, une nouvelle application est nécessaire.
- Pour supprimer les maladies transmises par le sol, appliquer BANNER 130 EC avec un volume de pulvérisation plus élevé (13 à 21 litres d'eau aux 100 m²). Si cela n'est pas possible, on peut alors arroser après une application de BANNER 130 EC (0,60 cm d'eau avant que le produit appliqué ne sèche).
- NE PAS ajouter d'agents tensioactifs ni d'agents mouillants, car cela risque de produire un effet phytotoxique.
- Au moment du traitement des verts, toujours traiter les bordures et les approches.
- Ce produit ne doit pas être utilisé autour des maisons ou d'autres zones résidentielles comme des parcs, des terrains d'école et des terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par les propriétaires de maisons ou d'autres utilisateurs non autorisés.
- **INTERDIRE** toute entrée dans la zone traitée jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

MALADIE	DOSE DE BANNER 130 EC (mL/100 m ²)	INTERVALLE D'APPLICATION/ DURÉE DE LA SUPPRESSION*	DIRECTIVES
Brûlure en plaques	31-62	21-28 jours	Appliquer BANNER 130 EC pendant les périodes où les jours sont chauds et humides et les nuits sont fraîches, ce qui permet la formation de rosée abondante. Une carence en azote et un temps de sécheresse favorisent également la maladie. Afin d'empêcher les agents pathogènes d'acquérir une résistance, le fongicide BANNER 130 EC peut être : 1) appliqué en mélange (voir les directives de mélange) ou en alternance avec DACONIL 2787, OU 2) appliqué en rotation avec des fongicides ayant des modes d'action différents.
Anthraxnose	31-62	21 jours	Appliquer par temps chaud et humide. Les aires de sol compacté, mal égouttées, présentant un excès de chaume ou des densités élevées de <i>Poa annua</i> favorisent l'apparition de l'anthraxnose.
Plaque rose	62	14 jours	Appliquer par temps frais et humide. Les périodes prolongées d'air humide saturé favorisent l'apparition de la maladie.

MALADIE	DOSE DE BANNER 130 EC (mL/100 m ²)	INTERVALLE D'APPLICATION/ DURÉE DE LA SUPPRESSION*	DIRECTIVES
Plaque brune rhizoctone	62-124	14 jours	Appliquer le fongicide BANNER 130 EC à des fins préventives lorsque les conditions favorisent l'apparition de la maladie (humidité élevée en surface et températures nocturnes élevées accompagnées d'humidité). Utiliser la dose la plus forte si le risque d'infection est très élevé. Ne pas appliquer le fongicide BANNER 130 EC si des symptômes de la maladie sont présents.
Tache des feuilles et brûlure helminthosporienne	62-124	14 jours	Si le degré d'infection est léger ou modéré, appliquer le fongicide BANNER 130 EC afin de réduire la gravité de l'attaque causée par l'agent responsable de la tache des feuilles et de la brûlure helminthosporienne provoquée par <i>Drechslera spp. (Helminthosporium)</i> .
<i>Magnaporthe poae</i>	124	30 jours	Appliquer le fongicide BANNER 130 EC par mesure préventive. Faire la première application lorsque la température du sol dépasse 16 °C; appliquer à 5 cm de profondeur pendant 4 jours consécutifs et faire une seconde application 30 jours plus tard. Une troisième application peut être nécessaire en cas de temps chaud et humide. Appliquer le fongicide BANNER 130 EC à raison de 13 à 21 L d'eau aux 100 m ² .
Moisissure nivéale rose et grise	248	Fin de l'automne	Faire une application à la fin de l'automne avant l'enneigement. Ne pas appliquer par-dessus la neige ni lorsque la température est inférieure à 0 °C.
Fusariose froide	62-124	30 jours	Appliquer le fongicide BANNER 130 EC à l'automne ou au début du printemps, par temps frais et humide. N'utiliser la dose élevée qu'en cas de forte infestation.

*Durée de suppression prévue lorsque le produit est utilisé dans le cadre d'un programme de prévention des maladies.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie quant au maintien de l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Syngenta Canada inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Cultures en pépinière

- **NE PAS** appliquer le fongicide BANNER 130 EC à l'aide d'un système d'irrigation.
- **NE PAS** ajouter d'agents tensioactifs ni d'agents mouillants, car cela risque de produire un effet phytotoxique.
- **NE PAS** utiliser dans les serres.

CULTURE	MALADIE	DOSE DE BANNER 130EC (mL/100 L d'eau)	DIRECTIVES
Cornouiller, érable	Anthraxnose	34	Appliquer tous les 14 jours. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par année.
Pometiers, pommiers non en production, pyracanthes	Gale	17	Appliquer tous les 14 jours dès l'apparition des pointes vertes. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par année.
Rosiers, azalée, rhododendron	Blanc	42	Appliquer tous les 14 jours. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par année.

CULTURE	MALADIE	DOSE DE BANNER 130EC (mL/100 L d'eau)	DIRECTIVES
Rosiers	Maladie des taches noires	40	Appliquer tous les 14 jours. Ne pas effectuer plus de 4 traitements par année.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide BANNER 130EC, fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide BANNER 130EC et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète

d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide BANNER 130EC ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Éviter d'appliquer plus que le nombre de traitements maximal ou de traitements consécutifs de fongicide BANNER 130EC tels que précisés dans cette étiquette ou d'autres insecticides du même groupe au cours d'une même saison.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à des méthodes de lutte culturale ou biologique ou, encore, à d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après un traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) consulter le site www.syngenta.ca.

BANNER[®] et DACONIL 2787[®] sont les marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.